



Thématique	Année	Mois	N°
DRH	2024	03	3286

## ARRETE MUNICIPAL

<b>SERVICE/DIRECTION :</b> GCA/DRH EL 038844	<b>OBJET :</b> PERSONNEL COMMUNAL DELEGATION DE SIGNATURE  <b>Monsieur BENKEDA LAOUNI</b> <b>Animateur Principal 1ère Classe</b>
---	--

**Le Maire de la Ville de Nîmes,**

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'article R 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

### ARRETE

**ARTICLE 1 :** A compter du 15/04/2024, Monsieur Jean-Paul FOURNIER, Maire de NIMES, donne sous sa surveillance et responsabilité, délégation de signature à **Monsieur BENKEDA LAOUNI**, pour :

- la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels ;
- le consentement d'enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation ;
- la transcription et la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'Etat Civil ;
- dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus ;
- la délivrance de toutes copies et extraits, quelle que soit la nature des actes ;
- la réception de déclaration de reprise de la vie commune par les époux séparés de corps.
- la délivrance des certificats de vie

**ARTICLE 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des Actes Administratifs.

Notifié le :  
Signature de l'agent

Fait à Nîmes,  
Le Maire,

**03 AVR. 2024**

Jean-Paul FOURNIER